

Le petit journal

Année 14
Numéro 1
24 janvier 2019

Photographe : Marie-Hélène Thériault

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

SAMUEL CÔTÉ

TOURNOI DE HOCKEY

*Venez assister au tournoi en grand nombre,
du 8 au 10 février!*

Ne manquez pas les nombreuses parties des
équipes de la région et les soirées animées!

Consultez la programmation complète en page 30.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

18 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie mardi 18 DÉCEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

Madame Véronique Dionne
Madame Ginette Côté
Madame Sophie Sirois
Monsieur Stéphane Dubé
Monsieur Jean Pelletier
Monsieur Bernard Nieri

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement d'en accepter le contenu, tel que présenté.

18.12Sp1.6. Prévisions budgétaires 2019

Attendu qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2019 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figure;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois que les prévisions budgétaires soumises soient approuvées.

Il est donc accepté à l'unanimité des membres du conseil, ce qui suit :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2019 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :



DÉPENSES

Administration générale :	433 337 \$
Sécurité publique :	237 307 \$
Transport routier :	625 903 \$
Hygiène du milieu :	296 176 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	42 032 \$
Logement social :	0 \$
Loisirs et culture :	243 410 \$
Promotion et développement économique :	123 205 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	301 019 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS : **2 302 389 \$**

AFFECTATIONS AUX DÉPENSES D'OPÉRATIONS

Surplus accumulé non affecté :	45 000 \$
Surplus accumulé affecté – Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté – Eau et égout :	15 000 \$
Surplus accumulé affecté – Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté – Petite séduction :	0 \$
Réserve – Fonds de roulement :	46 000 \$

TOTAL DES AFFECTATIONS : **106 000 \$**

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS MOINS AFFECTATIONS : **2 196 389 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

Achat de terrain	15 000 \$
Équipement – entretien des parcs	4 000 \$
Projet d'affichage – autoroute 20	3 333 \$
Travaux d'amélioration – terrains sportifs	83 800 \$
Travaux de pavage – rue Talbot	10 000 \$
Travaux – Centre Récréatif Guy D'Amour	6 600 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS : **122 733 \$**

TOTAL DES DÉPENSES : **2 319 122 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer l'ensemble des dépenses prévues, à savoir :



RECETTES

RECETTES SPÉCIFIQUES :

Compensations pour services municipaux :	362 614 \$
Autres recettes de sources diverses :	74 700 \$
Transferts de droits :	0 \$
Paievements tenant lieu de taxes :	54 000 \$
Subventions et contrats :	314 375 \$
Revenus versés par la MRC (Éolien, carrières, autres) :	137 499 \$

TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES : **943 188 \$**

RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 1.0043 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.

- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 129 286 400 \$.
- **129 286 400 \$ X 1.0043 \$/100 \$: 1 298 423 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0142 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- **129 286 400 \$ X 0.0142 \$/100 \$: 18 338 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0181 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- **129 286 400 \$ X 0.0181 \$/100 \$: 23 331 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0055 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.

- **129 286 400 \$ X 0.0055 \$/100 \$: 6 997 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0223 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2019 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie « camion-citerne ».

- **129 286 400 \$ X 0.0223 \$/100 \$: 28 845 \$**

TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION : **1 375 934 \$**

TOTAL DES RECETTES (A + B) : **2 319 122 \$**



Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi, et ce, prévalant également, pour un compte complémentaire portant au rôle une nouvelle construction.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2019 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2019.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2019 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.

Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

18.12Sp1.8. Programme triennal des dépenses en immobilisations

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte entérine le programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2019-2020-2021.

Le présent programme triennal se lit comme suit :



Projet 19-01 : Travaux de mise aux normes de l'eau potable

Coût estimé : **3 251 636 \$**

Années de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : emprunt à long terme, subventions gouvernementales et contribution du Ministère des Transports du Québec.

Projet 19-02 : Travaux d'asphaltage – Phases prévues au plan d'intervention en infrastructures routières locales (Coteau-du-Tuf)

Coût estimé : **433 905 \$**

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et emprunt à long terme.

Projet 19-03 : Travaux d'asphaltage – rue Béland

Coût estimé : **104 783 \$**

Année de réalisation : 2019.

* Travaux amorcés en 2018 (75 992 \$ s'ajoute à l'estimé de 2019)

Source probable de financement : emprunt à long terme.

Projet 19-04 : Projet de développement domiciliaire – Doris Dickner

Coût estimé : **210 000 \$**

Années de réalisation : 2020 et 2021.

Sources probables de financement : emprunt à long terme et recettes de taxes.

Projet 19-05 : Travaux d'agrandissement à la Villa Rose des Vents

Coût estimé (participation) : **250 000 \$**

Année de réalisation : 2020.

Source probable de financement : emprunt à long terme.

Projet 19-06 : Affichage le long de l'autoroute 20

Coût estimé (participation) : **10 000 \$**



Année de réalisation : 2019-2020-2021.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 19-07 : Achat de terrain – rue Béland

Coût estimé : 15 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 19-08 : Achat d'une remorque pour équipement d'entretien des parcs

Coût estimé : 4 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 19-09 : Travaux de pavage – extrémité Ouest – rue Talbot

Coût estimé : 10 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 19-10 : Remplacement – bandes de patinoire

Coût estimé : 50 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et contribution du milieu.

Projet 19-11 : Remplacement du système d'éclairage – terrain de balle

Coût estimé : 50 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et contribution du milieu.



Projet 19-12 : Remplacement du revêtement de plancher - Centre Récréatif Guy D'Amour

Coût estimé : 13 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale, recettes de taxes et contribution du milieu.

Projet 19-13 : Agrandissement du garage municipal

Coût estimé : 200 000 \$

Année de réalisation : 2020.

Sources probables de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 19-14 : Compteurs d'eau pour les ICI

Coût estimé : 30 000 \$

Année de réalisation : 2019-2020.

Source probable de financement : excédents de fonctionnement.

Projet 19-15 : Remplacement d'équipement – tables de réception

Coût estimé : 4 500 \$

Année de réalisation : 2019.

*Remplacement amorcé en 2018 pour une valeur équivalente.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 19-16 : Parc municipal – rue D'Auteuil

Coût estimé : 23 760 \$

Années de réalisation : 2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 19-17 : Remplacement du système informatique

Coût estimé : 20 000 \$

Années de réalisation : 2019.

Source probable de financement : surplus non affecté.



Projet 19-18 : Remplacement de l'unité d'urgence

Coût estimé : 45 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : financement à long terme.

Projet 19-19 : Travaux d'asphaltage – Montée des Coteaux

Coût estimé : 195 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Sources probables de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

Projet 19-20 : Équipement d'urgence - génératrice

Coût estimé : 25 000 \$

Année de réalisation : 2020.

Source probable de financement : recettes de taxes.

18.12Sp1.9. Levée de la séance

À 20 h 21, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée.



SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

8 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 8 JANVIER 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2018, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Monsieur Bernard Nieri propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (tenue à 20 h), appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Madame Ginette Côté propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (tenue à 20 h 24), appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

19.01.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31 décembre 2018

(journal *1701) :	-105,18 \$
(journal 1702) :	-215,23 \$
(journal 1703) :	718,25 \$
(journal 1704) :	601,19 \$
(journal 1705) :	<u>29 224,43 \$</u>
	<u>30 223,46 \$</u>



Comptes à payer au 8 janvier 2019

(journal *1701) : 63 131,50 \$
93 354,96 \$

Dépenses incompressibles

(journal 1310) : 14 769,46 \$
(journal 1311) : 5 847,53 \$
(journal 1312) : 7 516,09 \$
(journal 1313) : 764,01 \$
(journal 1314) : 2 482,31 \$
(journal 1315) : 27 107,42 \$
(journal 1316) : 1 503,12 \$
(journal 1317) : 89,31 \$
60 079,25 \$

Total des dépenses :

153 434,21 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 décembre 2018 au 8 janvier 2019, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

19.01.3.2. Tarifications des services municipaux pour l'année financière 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2019 - 165

TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Attendu que le conseil municipal de L'Isle-Verte a adopté ses prévisions budgétaires relatives à l'année 2019, le 18 décembre 2018;

Attendu que le coût des divers services municipaux, imposé sur la base de tarification, doit être ajusté afin de tenir compte des nouvelles réalités budgétaires;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 18 décembre 2018;

Attendu qu'un projet de règlement a été soumis à la séance régulière du conseil municipal, le 18 décembre 2018;



En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le présent règlement décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 – Tarification du service d'aqueduc municipal

Le présent règlement vient modifier le règlement 2018-157 de la façon suivante :

L'article 2 devient le suivant :

- 1) À son article 4 (référence, règlement 2000-5), « Le tarif annuel de base, pour l'année **2019**, est fixé à **111.74 \$** ».
- 2) À son article 6 (référence, règlement 2000-5), « Un immeuble situé hors du périmètre d'urbanisation et desservi par le réseau d'aqueduc municipal se verra imposer le tarif suivant pour **2019** :
 - Gouvernement du Canada, Maison de la Faune, un tarif de **590,82 \$**.
- 3) À son article 7 (référence, règlement 2000-5), « La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'aqueduc municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 18.12Sp1.6. régissant les comptes de taxes annuelles.
- 4) La Société Inter-Rives de l'Île-Verte se voit imposer, à compter du 1^{er} janvier 2019, les frais reliés à la livraison d'eau potable, provenant du réseau d'aqueduc municipal de L'Isle-Verte, aux fins de remplir ses réservoirs situés au quai de L'Isle-Verte (billetterie). Les frais exigés sont calculés sur une base horaire de **132.72 \$** (incluant l'usage du camion-citerne, du service des incendies, ainsi que d'un opérateur). Advenant qu'un deuxième employé soit nécessaire, il y aura ajout d'une somme de **20,31 \$** l'heure.

ARTICLE 3 – Tarification du service d'assainissement des eaux usées (opérations)

Le présent règlement vient modifier le règlement 2018-157 de la façon suivante :

L'article 3 devient le suivant :

- 1) À son article 4 (référence, règlement 2000-6), « Le tarif annuel de base, pour l'année **2019** est fixé à **97.55 \$** ».
- 2) À son article 5 (référence, règlement 2000-6), « La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'égout municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 18.12Sp1.6. régissant les comptes de taxes annuelles ».



ARTICLE 4 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2009-87

En référence au règlement numéro 2009-87, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à la réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc municipaux (phase 2) sera réparti de la façon suivante : 67.68 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2019, ce tarif annuel de base est de **114.40 \$**, 12.32 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le nouveau réseau d'égout sanitaire (secteur Ouest de la municipalité), ce tarif annuel de base est de **110.66 \$**.

ARTICLE 5 – Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2012-112

En référence au règlement 2012-112, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme, relative aux travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc dans la rivière Verte, sera répartie de la façon suivante : 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2019, ce tarif annuel de base est de **24.57 \$** et 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire, pour l'année 2019, ce tarif annuel de base est de **25.32 \$**.

ARTICLE 6 – Tarification en matière d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération

Le présent règlement vient modifier le règlement 2018-157 de la façon suivante :

L'article 7 devient le suivant :

A. USAGERS ORDINAIRES

Le tarif général pour tout logement où l'on tient feu et lieu non compris dans l'énumération faite au paragraphe b) du présent article est de **176.71 \$**.

B. USAGERS SPÉCIAUX

Pour tout établissement servant exclusivement à des fins commerciales, professionnelles, industrielles, institutionnelles ou récréatives, seul le tarif prévu au présent paragraphe s'applique :

- B.1. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont saisonnières (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **88.36 \$**.
- B.2. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont annuelles (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **176.71 \$**.
- B.3. Bureaux de poste : **402.05 \$**.
- B.4. Garages d'entreprises effectuant des travaux de terrassement et/ou autres travaux mécanisés, industries de transformation : **353.44 \$**.



- B.5. Hôtels, auberges ou maisons de chambres, motels : **477.15 \$**.
- B.6. Station-service, centres de jardinage ou d'horticulture, entrepôt d'engrais, entrepôt de produits pétroliers, industrie d'outillage, garages de compagnie de transport, filature : **477.15 \$**.
- B.7. Résidence pour personnes âgées avec services communautaires :
- Pour chaque logement de 3 ½ pièces : **60.67 \$**;
Pour chaque logement de 2 ½ pièces : **39.59 \$**;
Pour chaque logement de 1 ½ pièce : **18.47 \$**.
- B.8. Restaurants, salles à manger ou établissements similaires : **731.63 \$**.
- B.9. Épicerie et dépanneurs avec boucherie, boulangeries *(non artisanale), magasins de meubles, menuiserie, entreprises de distribution, institution financière et entreprises de services de 5 employés et plus : **583.81 \$**.
- B.10. Fermes, tourbières, érablières, clubs de motoneige, couvoirs, bijouteries, cordonneries, salles de quilles, bureaux de médecin, de notaire ou tout autre professionnel du même genre, studios de photographie, salons funéraires, cantines, pâtisserie *(artisanale), entrepreneurs électricien, commerces d'électronique, ateliers de carrosseries, commerces de coiffure, salons d'esthétique, de bronzage ou établissements similaires, bureaux d'assurance, poissonneries et entrepôts servant au commerce des poissons et fruits de mer et pour tout autre établissement commercial ou professionnel non mentionné au présent paragraphe : **176.71 \$**.

***Pâtisserie artisanale** fait référence à un type d'entreprise familiale dont l'exploitation est réalisée uniquement par les propriétaires et située à l'intérieur du domicile de l'exploitant.

Pour toute unité de logement qui n'est habitée habituellement que de façon saisonnière, la compensation exigée est fixée à la moitié du tarif établi à l'article 7-A : **88.36 \$**.

ARTICLE 7 – Perception des tarifs

Aux fins de la perception, tous les tarifs, ci-haut mentionnés, sont assimilés à la taxe foncière imposée sur l'immeuble à l'égard duquel ils sont exigibles.

ARTICLE 8 – Application

L'ensemble des tarifs imposés par le présent règlement s'applique à tous les immeubles imposables, quelle que soit leur vocation, et qu'il soit occupé ou non.

ARTICLE 9 – Amendement

Le présent règlement modifie à toutes fins que de droits, tous les règlements ou résolutions concernant les tarifications afférentes aux services municipaux ayant été adoptées antérieurement.



ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Adopté le 8 janvier 2019.

Résolution : 19.01.3.2.

19.01.3.4. Indexation salariale pour l'année 2019

Il est proposé par madame Sophie Sirois appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le taux d'indexation salarial applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, soit de 2 % pour l'ensemble de son personnel.

19.01.3.5. Nomination d'un maire suppléant pour la période de janvier 2019 à juillet 2019

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil municipal doit désigner un membre de son conseil qui agira à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal et qui agira comme représentant substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup.

Sur proposition de madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier, il est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le conseiller, monsieur Bernard Nieri, occupe ces fonctions à compter de ce jour, et ce, pour les six prochains mois, soit jusqu'à la séance publique du conseil municipal du mois de juillet 2019.

19.01.3.6. Amendement à la résolution 18.11.3.4. – programmation de travaux – taxe sur l'essence

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

19.01.6.1. Nomination d'une nouvelle responsable de la bibliothèque municipale

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que madame Karine Martel succède à madame Delphine Jaillet à titre de responsable de la bibliothèque municipale, et ce, à compter de janvier 2019;

Que copie de la présente résolution soit soumise au CRSBP afin qu'ils apportent les correctifs nécessaires.

19.01.6.2. Motion de remerciements et de félicitations à madame Delphine Jaillet – responsable de la bibliothèque municipale

Considérant les nombreuses années de dévouement consacrées par madame Delphine Jaillet aux fins d'assurer le maintien et la qualité des services de la bibliothèque municipale;

Considérant que le conseil municipal ne peut passer sous silence une telle implication;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soient adressés les plus sincères remerciements à madame Delphine Jaillet pour toutes ces heures de bénévolat consacrées à notre bibliothèque publique.

19.01.8.1. Sécurité civile - Demande d'aide financière – Volet 1

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;



Attendu que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la Municipalité autorise monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

19.01.8.2. Problématique de communication – Demande auprès d'Électronique Mercier

Considérant que depuis plusieurs années, le système de communication radio est déficient sur une bonne partie du territoire de la Municipalité;

Considérant l'importance que revêt les systèmes de communication lors d'interventions incendies et de déploiement de mesures d'urgence;

Considérant qu'actuellement nous ne pouvons compter sur un système efficace de communication, exposant la Municipalité à un niveau de risque qu'elle ne souhaite aucunement assumer;

Considérant que votre entreprise est la seule à desservir l'ensemble de notre territoire, en matière de communication, et que nous croyons qu'il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer une desserte répondant à nos besoins;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à l'entreprise Électronique Mercier de l'informer des actions qu'elle entend proposer pour la mise en œuvre de moyens de communication qui, dans un proche avenir, assureront une desserte efficace de l'ensemble de son territoire.

19.01.8.3. Processus de remplacement du véhicule « Unité d'urgence »

Considérant l'état de désuétude du véhicule qu'est l'unité d'urgence, ce dernier ayant atteint sa limite de vie utile (véhicule de l'année 1991);

Considérant qu'il a été établi la pertinence de procéder au remplacement de ce véhicule d'urgence;



Considérant que le conseil municipal est d'avis d'accommoder les besoins de son service incendie tout en minimisant le coût de cet investissement;

Considérant qu'il serait opportun de s'enquérir d'un véhicule usagé pouvant être adapté, moyennant certaines modifications, aux besoins du service incendie ainsi qu'à des utilisations complémentaires lors de situations d'urgence;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit mise en œuvre une démarche aux fins de déterminer les caractéristiques techniques d'un véhicule de remplacement, lesquelles permettront d'établir les exigences à inclure au document d'appel d'offres.

19.01.9.1. Offre d'espace publicitaire – Société Inter-Rives

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte renouvelle sa contribution financière de 75 \$ (plus taxes), permettant l'inclusion d'une publicité à l'intérieur du dépliant-horaire produit par la Société Inter-Rives de l'Île-Verte pour l'année 2019.

19.01.9.2. Contribution – Cérémonie commémorative

Il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte s'associe à la Fabrique de L'Isle-Verte pour l'événement commémoratif à la mémoire des disparus de l'incendie de la résidence du Havre survenu en janvier 2014. Une contribution de 250 \$ y est accordée.

19.01.11. Levée de la séance

À 20 h 19, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 12 février 2019, à 20 heures, à la caserne incendie.**



DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

FÉVRIER : 15 FÉVRIER 2019

MARS : 15 MARS 2019

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

AVIS PUBLIC

Séances du conseil municipal 2019

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté, à sa séance du 11 décembre 2018, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019, qui débiteront à 20 h au lieu habituel des séances publiques, soit au 210, rue Saint-Jean-Baptiste (Caserne incendie).

Ce calendrier est donc le suivant :

Mardi, 8 janvier
Mardi, 12 février
Mardi, 12 mars
Mardi, 9 avril
Mardi, 14 mai
Mardi, 11 juin
Mardi, 9 juillet
Mardi, 13 août
Mardi, 10 septembre
Mardi, 8 octobre
Mardi, 12 novembre
Mardi, 10 décembre

Sachez que les membres du conseil municipal seront toujours heureux de vous y accueillir car ces rencontres sont publiques et vous y êtes tous les bienvenus.



CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET MATIÈRES RECYCLABLES

Avis à tous les citoyens!

Vous avez sûrement remarqué, depuis janvier 2019, des changements quant à la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables. Effectivement, l'entreprise Service Sanitaires A. Deschênes inc. assurera ce service pour les cinq prochaines années.

Sachez que la cueillette des bacs noirs (ordures) et des bacs bleus (récupération) est effectuée au cours de la journée du mercredi, il est donc nécessaire de les rendre disponible, près de la route, à compter du mardi soir. Le camionneur, pour une raison ou une autre, n'adoptera pas nécessairement le même trajet, à la même heure, que son prédécesseur. Il faut donc s'y adapter!

Également, lors de la saison hivernale, évitez de placer vos bacs trop près de la route afin d'éviter qu'ils soient renversés par les équipements de déneigement.

Finalement, suite à la vidange de votre bac, bien vouloir le replacer à son endroit habituel car certains ont la mauvaise habitude de les laisser constamment en bordure de la voie publique, ce qui n'est aucunement permis.

Si, pour une raison ou une autre, vous devez vous plaindre du service, communiquez au bureau municipal (418-898-2812) afin que l'on avise les personnes concernées.

Merci de votre collaboration habituelle.

ÉCOLE MOISSON-D'ARTS



Pour la sécurité des élèves, il est demandé de ne pas traverser la cour de l'école avec votre voiture durant les heures de classe soit entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.

Nous vous rappelons, également, que la voie d'accès longeant le côté nord de l'église ne devrait pas être empruntée pour avoir accès à la cour de l'école d'où son sens unique permettant surtout aux véhicules scolaires de quitter la cour d'école suite au débarquement ou embarquement des élèves.

Merci de votre collaboration!



LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE SONT DERRIÈRE VOUS, MAIS CES KILOS EN TROP NE VEULENT PAS VOUS QUITTER?

De plus en plus de Canadiens ont recours à des médicaments d'ordonnance et à des produits de santé naturels pour perdre du poids. Ces produits peuvent être bénéfiques lorsqu'on les utilise correctement dans le cadre d'un programme de gestion du poids. Toutefois, une mauvaise utilisation peut entraîner des risques graves pour la santé.

Les situations suivantes sont des exemples de mauvaise utilisation **qui pourraient avoir des conséquences graves pour la santé** :

- Achat en ligne de médicaments d'ordonnance **que ne vous a pas prescrit un professionnel de la santé** après vous avoir examiné.
- **Prise simultanée** de différents types de produits amaigrissants, ou prise de produits amaigrissants combinés à d'autres produits de santé, sans discuter des risques possibles avec un professionnel de la santé.
- **Achat en ligne de produits amaigrissants de sources incertaines.**
- Utilisation d'un produit amaigrissant **qui diffère de celle recommandée sur l'étiquette**, sauf sur recommandation d'un professionnel de la santé.



Réduire les risques

Si votre poids vous préoccupe, discutez avec votre professionnel de la santé du meilleur moyen d'atteindre et de maintenir un poids santé. Suivez aussi les recommandations suivantes :

- Évitez d'acheter des produits de santé par Internet si la source :
 - n'indique pas de numéro de téléphone ou d'adresse postale;
 - offre de vous émettre une ordonnance en fonction de vos réponses à un questionnaire en ligne.
- **Méfiez-vous** si une publicité indique qu'il s'agit d'un produit amaigrissant « naturel ». Ne prenez pas pour acquis qu'un produit est « sécuritaire » parce qu'il est « naturel ».
- Si vous désirez **être sûr** que Santé Canada a évalué l'innocuité, l'efficacité et la qualité des produits de santé que vous utilisez, cherchez sur l'emballage l'un des codes de huit chiffres suivants :
 - une identification numérique de drogue (DIN)
 - un numéro de produit naturel (NPN)
 - un numéro de remède homéopatique (DIN-HM)
- Si un produit amaigrissant provoque un **effet indésirable**, communiquez sans tarder avec votre professionnel de la santé. Les consommateurs et les professionnels de la santé sont priés d'aviser Santé Canada de tout effet indésirable : 1-866-225-0709.

Pour connaître davantage sur l'utilisation sécuritaire de produits de santé amaigrissants, consultez le site Internet suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-et-appareils-medicaux/utilisation-securitaire-produits-sante-amaigrissants.html>



LA PÊCHE BLANCHE À L'ISLE-VERTE ET L'ÉPERLAN ARC-EN-CIEL

La pêche à l'éperlan arc-en-ciel sur la glace est une activité pratiquée depuis très longtemps à L'Isle-Verte et **qui profite à la municipalité au niveau économique et touristique**. Autrefois la pêche hivernale à l'éperlan arrivait à point quand les réserves de nourriture amassées au cours de l'été commençaient à baisser.

L'éperlan est largement répandu dans les eaux nordiques. Du côté sud du Saint-Laurent, on le retrouve entre Lévis et Sainte-Anne-des-Monts. **Il vit en mer et revient à sa rivière natale en eau douce pour y frayer**. Il mesure de 18 à 20 cm, son dos est verdâtre et ses côtés sont argentés aux reflets bleus, violets et roses, d'où son nom *arc-en-ciel*. **Sa durée de vie est de 5 à 6 ans** et il commence à se reproduire vers l'âge de 2 ou 3 ans. La limite des prises pour la **pêche sportive est de 60 poissons par pêcheur par marée et le commerce n'est pas permis**. La pêche se fait à la ligne avec des appâts de vers de terre ou de sangsues.



L'éperlan sert de proie aux phoques, aux oiseaux marins (goélands, cormorans) et à plusieurs poissons. On observe, depuis les années '60, **un déclin de la population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent**, qui serait principalement dû à une détérioration des frayères du Bas-Saint-Laurent (érosion des berges, sédimentation, prolifération des algues, pollution agricole, ...). **La qualité de l'eau et l'habitat de reproduction** sont critiques au cycle vital de l'éperlan. Un plan de rétablissement est appliqué par le gouvernement depuis 2005. Il est donc **primordial de protéger l'habitat, par exemple en évitant de jeter des déchets** sur la glace et dans le fleuve. Les pêcheurs en seront gagnants aussi!

À proximité du quai de L'Isle-Verte, une soixantaine de **cabanes à pêche sont installées généralement vers la mi-décembre**. Une ouverture rectangulaire est découpée dans la glace, sous les cabanes qui sont chauffées au bois ou encore, avec une chaufferette au propane. Des lignes sont accrochées au mur et sont plongées directement dans l'eau. Quand la ligne frémit, c'est qu'il y a un poisson qui a mordu! Les cabanes seront enlevées lors du dégel du printemps ou lorsque la pêche deviendra mauvaise parce qu'il y a trop de glace dans l'entrée de la rivière. Les pêcheurs proviennent non seulement de L'Isle-Verte, mais aussi des environs et même de tout l'est du Québec.



Une équipe d'étudiants en vidéo et cinéma du Cégep de Rivière-du-Loup tournera une vidéo les 18-19 et 20 janvier 2019 sur le sujet de la pêche sur la glace. **Plusieurs pêcheurs louent leur cabane à pêche aux visiteurs. Pour info** : Allez voir les pêcheurs directement sur la banquise! **Bonne pêche!**

Article rédigé par Lise Pelletier, janvier 2019. Photos : Lise Pelletier
La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite une bonne saison 2018-2019 aux pêcheurs sur glace!



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Une nouvelle plage horaire est disponible dès maintenant!

Dimanche : 15 h 15 à 16 h 30

Lundi : 19 h à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Information : 418-898-2812, poste 309



DE NOUVEAUX BÉNÉVOLES À LA BIBLIO!

Depuis le début de l'année, deux nouvelles bénévoles ont pris les rennes de la bibliothèque. Lors de votre prochaine visite, vous pourrez saluer Anne-Marie et Karine, qui secondent Delphine Jaillet. Suite à plus de 15 ans d'implication, M^{me} Jaillet quitte ses fonctions de responsable pour se consacrer à d'autres projets. Les bottines sont grandes, mais les nouvelles responsables ont toute notre confiance pour mener à bien les divers projets de la bibliothèque!

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez accéder à votre dossier de la bibliothèque en le consultant en ligne?
Si vous n'y êtes jamais allé, vous devez avoir en main votre carte d'abonné.

www.reseaubibliobsl.qc.ca

Vous pouvez avoir accès à votre dossier en ligne pour le renouvellement des livres, recherche de livres que vous voudriez lire, faire des réservations de livres à la bibliothèque pour des prêts de livres numériques.

Allez à la section Catalogue régional Simb@ et dans la nouvelle page vous verrez dans le **coin supérieur à droite** :

Nom d'utilisateur : écrire le numéro complet d'abonné inscrit sur votre carte

Mot de passe : 4 derniers chiffres de votre numéro d'abonné (vous n'avez pas besoin de communiquer avec la bibliothèque)*

* Si ce mot de passe ne fonctionne pas, il faudra appeler, sur les heures d'ouverture, au Réseau Biblio pour qu'ils puissent vous transmettre un autre mot de passe.

Concernant l'accès aux livres numériques, il suffit d'aller sur la même page que le Catalogue régional Simb@ et un peu plus bas vous allez voir l'icône « prenumerique.ca ». Cliquez sur ce lien et vous pourrez y entrer votre numéro d'utilisateur.

ATTENTION toutefois, si c'est la première fois, il faudra suivre les étapes décrites dans le « guide de démarrage » disponible sur le site de prenumerique.ca, toutes les étapes y sont présentées.

À la bibliothèque nous avons tous les documents nécessaires pour bien se préparer afin d'effectuer vos transactions en ligne, si vous le désirez. Venez nous voir! À bientôt!



ANIMATEURS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE 2 postes à combler

Principales fonctions :

Sous la supervision de la coordonnatrice des loisirs, l'animateur devra co-animer une programmation d'activités prédéfinie, pendant la période de la semaine de relâche et effectuer les tâches suivantes :

- Planifier et organiser les activités de la programmation;
- Divertir les enfants et leur permettre de vivre une expérience enrichissante par le biais de son animation et des activités animées;
- Accompagner les enfants lors des sorties de groupe;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants en tout temps;
- Assurer les suivis auprès de la coordonnatrice des loisirs;
- Appliquer et respecter les politiques et les procédures en vigueur;
- Effectuer des tâches d'entretien pour les locaux utilisés;
- Effectuer toute autre tâche connexe, au besoin.

Exigences et conditions de travail :

- Niveau d'études : Secondaire non terminé;
- Être minimalement âgé de 15 ans.

Description des compétences exigées :

- Avoir un intérêt à travailler auprès des enfants;
- Expérience pertinente en animation ou en gardiennage auprès des enfants, un atout;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Être autonome, polyvalent, dynamique, créatif, ponctuel, responsable et organisé;
- Avoir une facilité à communiquer avec le public;
- Capacité d'initiative;
- Être alerte et vigilant.

Emploi contractuel pour la période du 4 au 8 mars 2019

- Salaire offert : 12 \$
- Nombre d'heures par semaine : 15 h à 30 h
- Date prévue d'entrée en fonction : 4 mars

Personne à contacter : Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0

Téléphone : 418-898-2812, poste 306

Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre **son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier ou par courriel **au plus tard le vendredi 8 février, 12 h.**



SEMAINE DE RELÂCHE

La semaine de relâche scolaire aura lieu du 4 au 8 mars. Une foule d'activités sera offerte! Une programmation spéciale sera envoyée durant le mois de février. Gardez l'œil ouvert!



ÉVÉNEMENTS À VENIR - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Soirée de lectures coquines : 8 février, 20 h

Participez à une soirée de lectures qui vous donneront des idées pour la St-Valentin! Bulles, gourmandises, rires et plaisir sont au programme!

5 \$ par personne, inscription obligatoire au plus tard le 31 janvier.

Fabrication de chocolat : 10 février, 15 h

Venez confectionner de jolis, mais surtout de délicieux chocolats avec nous! Activité pour toute la famille. Apportez des plats pour rapporter vos créations.

Gratuit! Inscription obligatoire au plus tard le 1^{er} février.

Soirée jeux de société : 1^{er} mars, 19 h

Amateurs de jeux, c'est pour vous! Venez passer une soirée en bonne compagnie, plaisir assuré! De nombreux jeux seront disponibles sur place, vous pourrez tout de même apporter les vôtres. Grignotines offertes, apportez votre boisson!

Gratuit! Inscription obligatoire au plus tard le 22 février.

Heure du conte : 12 avril, 18 h 30

Rendez-vous à la biblio pour la lecture d'un conte, suivie d'une chasse au trésor! Selon la température, la chasse au trésor aura lieu dehors. Prévoyez des vêtements en conséquence.

Gratuit! Aucune inscription requise.

Concours de création de signet : Jusqu'au 28 mars

Dessins, collage ou peinture, soyez créatifs! Signets vierges disponibles à la bibliothèque. Rapportez vos créations à la bibliothèque ou au bureau municipal. N'oubliez pas de le signer! Bonne chance à tous!

Réalité virtuelle : Jusqu'en mars

Vivez cette expérience unique avec des vidéos sur différents sujets, tels que le Monde Jurassique, l'océan, l'espace et Disney! Activité gratuite, en tout temps durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Tricot-rencontres

Lundi : 13 h à 15 h. 11 février, 18 mars, 15 avril, 13 mai.

Samedi : 9 h 30 à 11 h 30 26 janvier, 23 février, 30 mars, 4 mai, 1^{er} juin.

Rendez-vous à la biblio avec votre matériel. C'est une belle occasion d'échanger des connaissances et de piquer un brin de jasette! Activité gratuite, aucune inscription nécessaire.



ÉVÉNEMENTS

Défi patin : 15 février, de 18 h à 21 h

Concours intermunicipal ayant pour objectif de rassembler le plus de patineurs. L'événement sera sur le thème de la St-Valentin! On vous invite à porter un vêtement rouge pour l'occasion. Musique festive, prix de participation et collation santé sont au programme. Activité gratuite, inscription sur place.

Concours familial de châteaux de neige : Jusqu'au 15 mars

Participez à la toute première édition du concours de châteaux de neige! Transformez votre terrain en véritable forteresse et envoyez-nous une photo!



Critères à respecter :

- ⇒ Le château doit être à aire ouverte
- ⇒ Ce concours s'adresse à tous les citoyens de L'Isle-Verte
- ⇒ Envoyez-nous une photo du fort avec les constructeurs
- ⇒ Participez via la page Facebook Municipalité de L'Isle-Verte, ou à rosaliedemers@lisle-verte.ca

L'équipe gagnante recevra un joli prix! À vos pelles, partez!

Information : 418-898-2812, poste 306

Programmation complète : www.municipalite.lisle-verte.qc.ca

LE COMITÉ DES LOISIRS RECRUTE!

CONTACTEZ-NOUS!



Nous avons besoin de gens dynamiques et créatifs pour se joindre à nous!

Le comité a pour mission d'assurer l'organisation et le développement du sport, du milieu communautaire et du loisir pour l'ensemble de la population en offrant des programmes d'activités divertissants et variés.

Contactez-nous pour embarquer dans l'aventure ou simplement pour avoir plus d'information.

Au plaisir de vous compter parmi nous!

418-898-2812, poste 306
ou
rosaliedemers@lisle-verte.ca



Bébé est arrivé !

BIENVENUE AUX BÉBÉS DE 2018!

Au courant de la dernière année, nous avons eu le plaisir de recevoir des photos des nouveaux poupons de L'Isle-Verte. Nous souhaitons la bienvenue à Zack, Emma, Victor, Élise et Charlotte et félicitations aux parents!

Afin de souligner leur arrivée, un prix spécial a été tiré et le grand gagnant est le jeune Victor, fils de Sabrina et Étienne. La famille s'est mérité des corpo-dollars en plus du cadeau de bienvenue des nouveau-nés.



Victor Lavoie
Bébé de l'année 2018!

AVIS AUX FUTURS PARENTS

Vous voulez que votre nouveau poupon fasse partie des bébés de l'année 2019 et puisse profiter d'un cadeau de bienvenue? Rien de plus simple!

Envoyez-nous une photo avec son nom, le nom des parents et sa date de naissance. Vous pouvez le faire par la poste (141, rue St-Jean-Baptiste), par courriel (rosaliedemers@lisle-verte.ca) ou par Facebook (Municipalité de L'Isle-Verte).

N'hésitez pas à nous partager la bonne nouvelle!
Information : 418-898-2812, poste 306

COFFRE À BOUGER

Le COFFRE À BOUGER est rangé pour l'hiver. Notez qu'il est tout de même possible d'emprunter du matériel GRATUITEMENT!

Que ça soit pour une fête d'enfants, pour votre visite ou pour une fin de semaine de folies, contactez-nous!

418-898-2812, poste 306
rosaliedemers@lisle-verte.ca





HORAIRE DE LA PATINOIRE

HORAIRE RÉGULIER POUR L'ANNÉE 2019



Dimanche	10 h à 13 h	Patinage libre
	13 h à 16 h	Hockey Libre
	16 h à 19 h	Patinage libre
Lundi	Patinoire fermée	
Mardi	15 h 30 à 17 h 30	Cours d'initiation au patinage (sur inscription)
	17 h 30 à 18 h 30	Patinage libre
	18 h 30 à 21 h	Hockey libre
Mercredi	15 h 30 à 17 h	Cours d'initiation au hockey (sur inscription)
	17 h à 18 h 30	Hockey libre
	18 h 30 à 21 h	Patinage libre
Jeudi	15 h 15 à 18 h 30	Patinage libre
	18 h 30 à 21 h	Hockey libre
Vendredi	15 h 15 à 17 h 30	Hockey libre
	17 h 30 à 20 h	Patinage libre
	20 h à 22 h	Hockey libre
Samedi	10 h à 13 h	Patinage libre
	13 h à 16 h	Hockey libre
	16 h à 19 h	Patinage libre
	19 h à 22 h	Hockey libre



Afin de satisfaire tous les usagers, nous vous prions de respecter l'horaire de patinage et de hockey libre.
Merci de votre collaboration!

Notez que l'horaire peut varier selon les conditions météorologiques.
Centre récréatif Guy D'Amours : 418-898-2812, poste 307



CERCLE DE FERMÈRES À L'ISLE-VERTE

Bonjour à vous tous, l'année 2019 commence avec de bonnes résolutions, pour toutes les membres fermières, afin de réaliser de beaux travaux qui sont déjà en cours et que nous exposerons en avril prochain.

Lors de notre rencontre pour Noël, à notre 5 à 7, les membres ont fraternisé et partagé un bon moment ensemble. Par la suite, nous avons procédé au tirage des gagnants de nos billets de loterie.

Nos félicitations à :

- 1^{er} prix : Catalogne tissée : M^{me} Madeleine Lemieux de Laval
- 2^e prix : Laize tissée : M. Yvon Boudreau
- 3^e prix : 40 \$ en argent : M. Jean-Claude Lemieux de Québec
- 4^e prix : 25 \$ en argent : M^{me} Gisèle Michaud de St-Arsène
- 5^e prix : Livre de recettes : M. Yvon Boudreau

Merci à toutes les personnes qui achètent de nos billets lorsque nous les sollicitons. Votre réponse positive nous encourage pour cette activité de financement. Un **merci spécial** à notre commanditaire pour les billets : **la Caisse Desjardins de Viger et Villeray**.

Notre prochaine réunion aura lieu le lundi 11 février, à 13 h 30, à la Villa Rose-des-Vents. Nous soulignerons la St-Valentin! Nous vous attendons!

Comme l'année dernière nous aurons notre **déjeuner brunch** pour tous, le **17 février**, de 9 h à midi, à l'école Moisson-d'Arts de L'Isle-Verte. Nous vous attendons en grand nombre, ne manquez pas ce rendez-vous! Vous pouvez acheter vos cartes auprès des membres du conseil. Bienvenue à tous!

Nicole Dubé, responsable communications

LIRE ET ÉCRIRE, UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE MONDE!



Ateliers en cours à L'Isle-Verte pour améliorer les compétences en lecture et écriture

- Gratuit
- Petit groupe
- À votre rythme, support individuel
- À la bibliothèque, tous les mardis PM

Les ateliers sont commencés, joignez-vous à nous!

Pour information et inscription :

ABC des Portages 418-862-9998 ou Municipalité : 418-898-2812, poste 306 (Rosalie Demers)

BIENVENUE!



TOURNOI DE HOCKEY SAMUEL CÔTÉ

Programmation 2019

Vendredi 8 février

5 à 7 Nachos
20 h Match Saint-Éloi vs L'Isle-Verte
21 h Soirée avec le chansonnier Dany Bélanger
Service de bar sur place



Samedi 9 février

8 h Début des parties
Jusqu'à 20 h Concours de lancer-frapper
17 h 30 Souper burger de porc effiloché
Durant la soirée encan d'article de sport et ou tirage
21 h Soirée avec DJ

Dimanche 10 février

9 h Début des rondes finales
Dès 9 h Brunch au Restaurant Le Barillet
19 h Remise des bourses



Nous vous invitons à assister en grand nombre aux parties et aux soirées!
C'est LE gros événement de l'hiver!

Un merci très spécial à nos généreux commanditaires!!!

Le comité organisateur



Tournoi de hockey Samuel Côté





CHEVALIERS DE COLOMB®

CONSEIL SEIGNEUR CÔTÉ 10096 L'ISLE-VERTE / SAINT-ÉLOI / SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Encore cette année, les citoyens se sont montrés très généreux lors de la collecte de vives et de sous effectuée par les bénévoles des Chevaliers de Colomb à l'occasion de la guignolée annuelle.

Grâce à votre générosité vous nous avez permis de rendre la vie plus facile à des familles qui en avaient bien besoin.

Mille mercis à tous et à chacun, sachez que nous sommes toujours disponibles à venir en aide aux gens dans le besoin.

**Guy Bérubé, Grand Chevalier
Conseil Seigneur Côté 10096**

GROUPE RÉCONFORT

Le Comité d'accompagnement La Source offre la possibilité aux proches aidants de venir chercher et partager de l'information et du soutien à l'intérieur d'un groupe d'entraide.

Le groupe démarre le 22 janvier et le 12 février, à 18 h 30, à la salle St-Roch de la Résidence Reine Antier.

Information : 418-867-4827





LE P'TIT BOTTIN DE L'ISLE-VERTE 2019

La toute nouvelle édition 2019 sera disponible dès le mois de février sur demande au bureau municipal. La municipalité vous offre cet outil fort pratique dans la recherche d'information. À noter qu'il est possible de consulter le document sur notre site Internet.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre l'équipe municipale, qui se fera un plaisir de répondre à vos interrogations.

418-898-2812, poste 300
www.municipalite.lisle-verte.qc.ca

CLUB DES 50 ANS ET +

Nous voulons, au nom du Club des 50 ans et + de L'Isle-Verte, remercier tous les généreux commanditaires pour les dons reçus pour notre souper de Noël qui a eu lieu le 25 novembre 2018.

La reprise des activités débute la semaine du 7 janvier 2019.
Cartes à 13 h, les lundis, mercredis et vendredis
Pétanque à 13 h 30 le jeudi
Reprise de la danse le dimanche 27 janvier 2019, à 20 h. Musique de Michel Gagnon.

Pour information : Robert Ouellet 418-898-5439

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet, président Club des 50 ans et plus :
418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES

La Table d'harmonisation de L'Isle-Verte est fière d'offrir, encore cette année, un programme de soutien financier pour aider les organismes bénévoles à créer et consolider des activités à l'intention de la clientèle 50 ans et plus, résidant sur le territoire de la municipalité. Le but de ce programme est d'améliorer l'offre en loisirs en organisant des activités ou en bonifiant des activités existantes.



Contactez la Municipalité afin d'avoir plus d'information ou pour soumettre une demande.

418-898-2812, poste 306 ou rosaliedemers@lisle-verte.ca



Service d'information aux aînés

de la MRC de Rivière-du-Loup

Au cours des dernières semaines, nous vous avons informé sur ce qu'est la fraude et les différents types d'escroquerie. Maintenant, explorons ensemble des moyens à prendre afin de se protéger d'éventuelles arnaques dont nous pouvons être victimes.

La fraude

Pour vous protéger contre la fraude, vous devez redoubler de prudence et garder les yeux ouverts.

- Un placement intéressant : est-ce trop beau pour être vrai?
- De l'information privilégiée : quelles sont les sources? Sont-elles vérifiables?
- Un proche dans le besoin : vérifiez auprès des autres membres de la famille.
- On fait pression pour que vous investissiez votre argent : attention!
- Votre conseiller est difficile à rejoindre : méfiez-vous! Et demandez des relevés réguliers, complets et qui proviennent de la compagnie de placement en tant que tel.
- Le lecteur de cartes de paiement ou de crédit vous semble suspect : payez en argent comptant ou retardez votre achat.
- Le guichet automatique vous semble différent : allez dans une autre institution financière.
- Protégez toujours vos NIP.

Le vol d'identité

Plus sournois, le vol d'identité peut prendre diverses formes. Là encore, la prudence est de mise. Dans le doute, abstenez-vous...

- On vous contacte par téléphone pour obtenir des renseignements personnels : vérifiez si l'entreprise ou l'institution bancaire qui vous contacte effectue ce genre d'opération.
- Vous recevez un courriel suspect, un message texte ou une offre sur un réseau social, **n'y répondez jamais**.
- Ne donnez aucun renseignement personnel par courriel.
- Ne jetez pas des documents qui contiennent des renseignements personnels, détruisez-les!
- Protégez votre ordinateur avec un pare-feu et d'autres logiciels de protection mis à jour régulièrement.
- Si vous faites des transactions sur Internet, assurez-vous que le site est bien sécurisé (HTTPS).
- Créez une adresse courriel pour chaque transaction sur le Net, vous serez mieux protégés.
- Sur votre ordinateur, effacez les témoins (cookies) et les historiques régulièrement.
- Ne divulguez pas d'informations personnelles sur les réseaux sociaux.
- Changez vos mots de passe régulièrement. Évitez de sélectionner des chiffres et des lettres faciles à retracer.
- Ne conservez, sur vous, qu'un minimum de renseignements personnels, une ou deux cartes de crédit, pas plus.
- Gardez un œil sur votre portefeuille et/ou votre sac à main.
- À la maison, assurez-vous que les documents importants sont en lieu sûr.
- Votre courrier regorge d'informations personnelles, assurez-vous que votre boîte aux lettres est sécuritaire.
- Vérifiez toujours vos factures et vos relevés. Si quelque chose vous semble louche, communiquez avec le fournisseur ou l'institution financière.

Si vous croyez être victime de fraude ou de vol d'identité, communiquez immédiatement avec votre service de police.

Pour tout aide à ce sujet, contactez le Service d'information aux aînés. Un service gratuit et tout à fait confidentiel au 418-867-8011.



VŒUX DU NOUVEL AN

Bonne et heureuse année 2019! Paix, santé et bonheur vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année!

Quoi de mieux que de se souhaiter la santé lorsqu'une nouvelle année commence. On se dit souvent, qu'avec la santé, nous pourrions faire en sorte que nos autres désirs se réalisent... Il y a dans cette attitude un peu de cette sagesse inconsciente qui nous suggère que nous pouvons être responsables de la réalisation de nos désirs et de nos projets.

Nous gagnerions tous à adopter également cette attitude, pleine de raison, lorsqu'il est question de notre santé. Bien entendu, comme le disaient les philosophes stoïciens, certaines choses dépendent de nous alors que d'autres ne dépendent pas de nous. Malheureusement, l'incidence de certaines maladies, telle que décrite dans les études épidémiologiques, se traduit chaque jour en épreuves et en tragédies pour plusieurs personnes et leurs familles. Même si nous ne pouvons empêcher toutes ces statistiques de nous toucher personnellement, cela ne veut pas dire que nous sommes complètement impuissants lorsqu'il est question de notre santé.

Toutes les études confirment qu'adopter de saines habitudes de vie améliore la santé. Modifier nos comportements en amont nous permet à tous d'augmenter nos chances de réaliser nos projets et d'en profiter plus longtemps, dans de meilleures dispositions physiques et mentales.

Plusieurs traitements pharmacologiques ont comme objectif la prévention d'une maladie. Cependant, la prévention ne saurait qu'être pharmacologique. La grande part de la prévention des maladies s'effectue en adoptant de saines habitudes de vie. Les conseils pertinents pour améliorer notre hygiène de vie, notre alimentation ou notre niveau d'activité physique pullulent. Puisque nous serons ultimement responsables de la réalisation de ces nouvelles résolutions, je vous laisse le soin de choisir celle qui vous convient.

En terminant, permettez-moi de reformuler mes vœux pour la nouvelle année. Je vous souhaite de participer activement à votre santé et de la conserver tout au long de cette année. Si, par ailleurs, vous avez besoin des conseils d'un pharmacien pour résoudre un problème de santé, mon équipe et moi-même nous engageons à vous écouter et vous conseiller au meilleur de nos connaissances afin de vous aider à déjouer les pronostics.

Philippe Lépicier

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE FÉVRIER

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 5, 12, 19 et 26 février 2019
Dr André Munger (418-862-0333) : Le 6 février 2019

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812



JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Dimanche	15 h 15 à 16 h 30
Lundi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

